

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RISOUL

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exerci ce	Qui ont pris part à la délibération
15	15	9

Séance du 27 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à 9h00,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Régis SIMOND, Maire.

Sens du vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Date convocation

Le 16 avril 2026

Date d'affichage :

Le 16 avril 2026

Présents : Mmes et Mrs les conseillers : Mmes : ASSAUD Chloé, BASIRE-BONNAFFOUX Sandra, SALIGNAC Michèle, VASINA Pauline, Mrs : BONNAFFOUX Mickaël, CARRETTA Thierry, FISLER Quentin, QUERE Gérard, SIMOND Régis.

Excusés : Mmes ESMIEU Séverine, MARY Pauline, Mrs BRUN Jean-Luc, JEHAN Frédéric.

Absent : Mme ALMERAS Sylvie, Mr FEUILLASSIER Sylvain

Secrétaire de séance : Mme VASINA Pauline

Objet : Vote des subventions aux associations et autres organismes

Monsieur le Maire, expose au Conseil municipal les demandes de subventions présentées par différentes associations et organismes, en l'absence de Mmes ESMIEU Séverine, MARY Pauline, Mrs BRUN Jean-Luc, JEHAN Frédéric.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Les membres du conseil municipal décident d'allouer les subventions suivantes dans le cadre du Budget primitif 2026 :

Article	Organismes	MONTANT alloué 2026
65748	RASED (réseau d'aides spécialisées)	100,00 €
65748	ASSOCIATION PAYS DU GUILLESTRINS	150,00 €
65748	LE SOUVENIR FRANÇAIS	180,00 €
65748	REGAIN DE NOS MONTAGNES	550,00 €
65748	VOLLEY CLUB GUILLESTROIS	120,00 €
65748	TENNIS CLUB	360,00 €
65748	FNACA	150,00 €
65748	LES PORTES DU GUIL	600,00 €
65748	LES TROLLS SKI Nordique association	180,00 €
65748	LA LIGUE CONTRE LE CANCER	200,00 €
65748	CLUB ALPIN GUILLESTROIS (Escalade)	240,00 €
65748	SECOURS POPULAIRE Français	200,00 €
65748	APF FRANCE HANDICAP 05	500,00 €
65748	PREVENTION ROUTIERE 05	250,00 €
65748	RANDO PASSION 5	200,00 €
65748	Secours Catholique-Caritas France	100,00 €
65748	SPORT ENJOY 05	600,00 €
65748	Maison Familiale Rurale Montagne 05	100,00 €

65748	MAÎTRE CHIENS	150,00 €
65748	LES RESTOS DU COEUR	150,00 €
65748	ST CREPIN EYGLIERS SPORT SCES	360,00 €
65748	Association PREGENTIL-MONTORCIER	100,00 €
65748	ACCORDANSE	200,00 €
65748	PALGA des ÔTES	2 000,00 €
65748	RISOUL EN FETE	2 000,00 €
65748	CLUB DES SORTS	40 000,00 €
65748	TEAM RISOUL MTB Racing	13 000,00 €
65748	Syndicats Pastoraux	13 000,00 €
65748	Mission CAMEROUN 2026	400,00 €
65748	Fondation Edith SELTZER	100,00€
6281	Fondation du patrimoine (cotisation)	100,00 €
6281	CIDFF droits des femmes familles 05	55,00 €
6281	AMR05 Adhésion Maires Ruraux	110,00 €
6281	ANENA	1060,00€
6281	ADIL	232,40€
657364	Caisse des écoles	19 500,00 €

Les crédits nécessaires seront prélevés aux chapitres 011 et 65 du budget 2026 de la Commune de Risoul.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Régis SIMOND

La Secrétaire de Séance

Pauline VASINA

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20260427-D2026-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

Publication : 27/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

